

Conservatoire

À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

DE musique ET d'art dramatique DE NEVERS





Conservatoire de musique et d'art dramatique

Allée des Ursulines

58000 NEVERS

03.86.68.48.80

e-mail : ecole.musique@ville-nevers.fr

e-mail association des parents d'élèves :

amis.conservatoire.de.nevers@gmail.com

culture.nevers.fr



Dominique BARAN

Directeur du Conservatoire à rayonnement départemental de musique et d'art dramatique de Nevers



Damien TIJANI

Directeur du développement culturel de la Ville de Nevers

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique de Nevers est un établissement classé par l'État (Conservatoire à rayonnement départemental) qui propose un enseignement spécialisé en musique et théâtre ainsi que des cours de danse pop funk and soul.

Il accueille plus de 800 élèves. L'apprentissage de ces disciplines développe la capacité de concentration, la mémoire, la motricité, le contrôle corporel et contribue au lien social.

Elles sont un outil universel de communication. Notre établissement exerce sa mission de service public en cohérence avec le schéma national d'orientation pédagogique, agréé par le ministère de la Culture, géré et financé par la Ville de Nevers et le conseil départemental de la Nièvre.

Cette rentrée est marquée par une nouvelle évolution : l'ouverture d'une quatrième classe à horaires aménagés musicale (CHAM) pour les élèves de 5^{ème} du collège Adam Billaud. Ce dispositif, entièrement gratuit, est ouvert à tous les élèves qui habitent Nevers et le département de la Nièvre et qui feront leur rentrée en 5^{ème} le 1^{er} septembre 2022. Ces classes permettent aux élèves de bénéficier chaque semaine, pendant le temps scolaire, de six heures trente d'enseignement artistique musical, dispensées par les professeurs du Conservatoire de musique et d'art dramatique de la Ville de Nevers et du professeur d'éducation musicale du collège.

L'objectif est de développer leur sens de l'écoute, leur concentration, leur sens critique, autant d'éléments qui favorisent la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves.

Pour ce dispositif, entièrement gratuit, aucun prérequis musical n'est nécessaire. Seule la motivation de l'enfant est déterminante.

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire 2022-2023.



Les enseignements

Plusieurs instruments sont enseignés en cours individuel ou pédagogie de groupe :

LES CORDES

Violon, alto, violoncelle contrebasse, guitare

LES BOIS

Flûte , hautbois, clarinette, saxophone

LES CUIVRES

Trombone, cor, trompette, tuba

LE PIANO

LES PERCUSSIONS

MUSIQUES

TRADITIONNELLES

Cornemuse, vielle

MUSIQUES ACTUELLES

Batterie, guitare amplifiée

DÉPARTEMENT VOIX

Chant tout style, « Chœurs »

Cet enseignement s'organise en 4 cycles :

- ▶ **Cycle I** : 4 ans
- ▶ **Cycle II** : 4 ans
- ▶ **Cycle III** : 3 ans
- ▶ **Cycle spécialisé** : 2 ans

Possibilité de poursuivre deux années en Perfectionnement.

À partir du cycle III, les élèves ont la possibilité d'intégrer la pratique de la musique de chambre dans leur parcours musical. Elle est obligatoire en cycle spécialisé.

ÉVEIL MUSICAL

Cet enseignement permet à l'enfant par le jeu, le mouvement, le chant, et l'écoute, de constituer les bases des acquisitions sensorielles, corporelles et sociales, nécessaires à l'apprentissage de la musique. L'année d'éveil CP s'accompagne d'ateliers instrumentaux de découverte et d'orientation sous la forme d'une pédagogie instrumentale de groupe (3 à 4 élèves par discipline), d'une durée de 30 minutes. Ces ateliers permettent aux enfants de découvrir différents instruments et de les aider dans le choix de leur futur instrument. L'éveil s'organise sur trois années, de la moyenne section maternelle au CP.

FORMATION MUSICALE CHORALE

Cette discipline a pour but de rendre l'élève autonome, elle est l'alliée indispensable de l'enseignement instrumental.

Elle s'organise en 4 cycles :

- ▶ **Cycle I** : 4 ans
- ▶ **Cycle II** : 4 ans
- ▶ **Cycle III** : 3 ans
- ▶ **Cycle spécialisé** : 2 ans



Pratique collective

Possible dès le plus jeune âge, la pratique collective permet à l'élève de développer son écoute, son autonomie et de découvrir le répertoire. Ces pratiques permettent à l'élève de s'épanouir et d'y enrichir son parcours.

Elles participent également au développement de sa motivation et à la construction de sa personnalité.

Aussi, jouer à plusieurs implique des règles communes relatives à une vie de groupe, prenant en compte la notion de respect et d'écoute de l'autre, tout en permettant à chacun de partager sa passion à travers de multiples expériences.

Les orchestres

► **Orchestre symphonique**
(à partir du 1^{er} cycle, 3^{ème} année)

► **Orchestre cordes cycle III**
(Concerts Nivernais)

► **Orchestre vents Gruppetto**

► **Orchestre vents Scherzo**

► **Orchestre vents Cycle III**
(Orchestre d'harmonie de la Ville de Nevers)

► **Ensemble de guitares Cycle II**

► **Jazz-Band** (à partir du cycle I et II)

► **Ensemble de djembés**

LA FILIÈRE VOIX

- **Chœur Piccolo**
- **Chœur Capriccio**
- **Chœur Hélios**
(choeur Vivoce)

MUSIQUES TRADITIONNELLES

- Jeunes Pousses.
- Ensembles de Musiques Traditionnelles.







Théâtre

« Jouer à être un autre, jouer avec les autres. »

L'apprentissage du théâtre associe rigueur et plaisir du jeu, écoute de l'autre et découverte de soi, sens du groupe et valorisation des différences.

L'enseignement est organisé sous forme de parcours de formation.

Il s'organise de la façon suivante :

▶ **Théâtre Pious-Pious**

GS et CP

▶ **Théâtre Piccolo**

CE1 et CE2

▶ **Théâtre éveil**

CM1, CM2 et 6^e

▶ **Théâtre initiation**

5^e et 4^e

▶ **Cycle I**

3^e et seconde

▶ **Cycle II**

1^{ère} et terminale

▶ **Théâtre**

Adulte

▶ **Théâtre**

Atelier Art scénique et art du mouvement adulte et ados



Danse hip-hop Street dance and soul

Les cours s'adressent aux élèves dès 4 ans.

Cette discipline désigne plusieurs formes de street dance, principalement effectuées dans la musique hip-hop.

Elle dénombre plusieurs styles de danses tels que le breaking, le locking et le popping.

Eveil corporel et musical

Pour les 4 à 6 ans. Éveil des sens autour du son, du corps et de l'espace.

Acquérir des bases solides pour le futur...

Apprendre en s'amusant et s'amuser en apprenant !

L'éveil corporel et musical soutient le tout-petit dans son acquisition du sens du rythme, d'une bonne coordination motrice, de la confiance en lui, et favorisant un développement harmonieux ainsi qu'une sensibilité à la musique...

**De plus, l'enfant est amené, progressivement,
à être plus attentif, plus concentré,
à développer sa mémoire,**



Classes à horaires aménagés musique (cham)

La direction des services départementaux de l'Éducation nationale
et la Ville de Nevers s'unissent pour proposer
des classes à horaires aménagés musicales de la Nièvre
niveau CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème}

C'EST QUOI ?

1 : classes primaires CM1 et CM2 à l'École de la Barre Manutention. Ces classes permettent aux élèves de bénéficier chaque semaine, pendant le temps scolaire, d'un enseignement musical, dispensé par les professeurs du Conservatoire de musique et d'art dramatique de la Ville de Nevers. L'objectif est de développer leur sens de l'écoute, leur concentration, leur sens critique, autant d'éléments qui favorisent la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves.

POUR QUI ?

Ce dispositif, entièrement gratuit, est ouvert à tous les élèves qui habitent Nevers et feront leur rentrée en CM1 et CM2 le 1^{er} septembre 2022. 2^{ème} Collège : 2 classes ouvertes à la rentrée 2022 en 6^{ème} et 5^{ème}, accessible aux élèves de Nevers et du département de la Nièvre sur dérogation, au collège Adam Billaut. Renseignements auprès du collège Adam Billaut et auprès du conservatoire.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Des équipes enseignantes sont dédiées à la classe et accompagnent les élèves dans le cadre des enseignements généraux et musicaux. **Le programme scolaire est maintenu dans son intégralité et dispensé à l'école de La Barre-Manutention pour les CM1/CM2 et au collège Adam Billaut pour les 6^{ème} et 5^{ème}**

CHAM - CM1 et CM2

le mardi et le jeudi après-midi au Conservatoire de Nevers, selon la répartition suivante :

- ▶ 1 h ½ d'éducation musicale générale et technique
- ▶ 1 h ½ de pratique collective
- ▶ 1 h de formation instrumentale en groupe restreint

La proximité de l'école de La Barre-Manutention et du Conservatoire permet de réduire le temps de déplacement des élèves, sous la responsabilité de leur professeur des écoles.

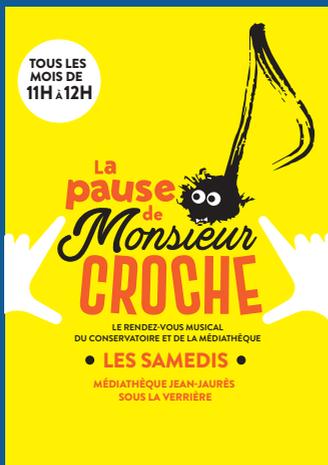
CHAM - 6^{ème} - Collège Adam Billaut

le lundi après-midi au Conservatoire de Nevers,
selon la répartition suivante :

- ▶ 1 h 30 d'éducation musicale générale et technique
- ▶ 45 minutes de création/découverte du monde du spectacle vivant.
- ▶ 1 h de cours d'instrument en groupe restreint, jours et heures en fonction de la présence des professeurs d'instruments.
- ▶ 2 h d'éducation musicale au collège.



Nos rendez vous mensuels



Nos rendez vous annuels

- ▶ **LA NUIT DES CONSERVATOIRES**
- ▶ **PORTES OUVERTES DU CONSERVATOIRE**
- ▶ **FÊTE DE LA MUSIQUE**
- ▶ **CONCERTS, BALS, SPECTACLES, AUDITIONS**

ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE

1. A partir du 12 juillet 2022 ►

**Confirmation de réinscription
des anciens élèves**, (*tous niveaux, toutes
disciplines*), en ligne
sur <https://enm.nevers.fr>

NOUVEAUX ÉLÈVES

**1. Remplissez un dossier
d'inscription** sur ►

<https://enm.nevers.fr>

**2. Pour le choix du créneau
horaire, les inscriptions
se feront au secrétariat
du conservatoire** ►

**03.86.68.48.80 /
03.86.68.48.77**

Retrouvez tous les documents imprimables (dossier d'inscription, horaires
des cours...) sur culture.nevers.fr

*** Si les conditions sanitaires ne nous permettent
pas l'ouverture du secrétariat,
les inscriptions se feront par téléphone :
03.86.68.48.80 / 03.86.68.48.77.**

DROITS D'INSCRIPTION

Adultes, et élève(s) dont le responsable légal est domicilié sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Nevers :	Elèves - 26 ans	Adultes + 26 ans	
Agglomération : Challuy, Coulanges-les-Nevers, Fourchambault, Garchizy, Germigny/Loire, Gimouille, Marzy, Nevers, Parigny-les-Vaux, Pougues-les-Eaux, Saincaize, Sermoise/Loire, Varennes-Vauzelles	Classe d'éveil Parcours instrumental ▶	80 €	
	Pratique collective seule Formation musicale seule Option cursus Location d'instrument ▶	103 €	126 €
	Forfait cursus ▶	218 €	275 €
	Cycle spécialisé ▶	218 €	218 €
Adultes, et élève(s) dont le responsable légal est domicilié HORS de la Communauté d'Agglomération de Nevers	Classe d'éveil Parcours instrumental ▶	120 €	
	Pratique collective seule Formation musicale seule Option cursus Location d'instrument ▶	155 €	189 €
	Forfait cursus ▶	327 €	412 €
	Cycle spécialisé ▶	218 €	218 €

Comprend toutes les disciplines obligatoires propres au cursus et au cycle dans lesquels se situe l'élève (liste dans le règlement des études).

Correspond à chaque discipline facultative (dont le choix d'un deuxième instrument) par rapport au cursus et au niveau dans lequel se situe l'élève.

Réduction pour les familles dont plusieurs enfants sont élèves au Conservatoire.

Une réduction de 20 % est accordée pour le 2^e enfant inscrit.
 À partir du 3^e enfant, la réduction est portée à 40%.
 *Un justificatif de domicile est obligatoire pour les élèves habitant Nevers agglomération (avis d'imposition ou facture de moins de 3 mois)

PAIEMENT

Les droits d'inscriptions annuels se divisent en 3 paiements, au début de chaque trimestre, sur appel de cotisation adressé à domicile. Le paiement s'effectue par correspondance (chèque), ou directement au secrétariat (chèque, espèce ou CB). Utilisation du Pass Culture pour le règlement, et du Pass Bienvenue pour les nouveaux arrivants.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE



Allée des Ursulines
58000 NEVERS
03.86.68.48.80
e-mail : ecole.musique@ville-nevers.fr
e-mail association des parents d'élèves :
amis.conservatoire.de.nevers@gmail.com

culture.nevers.fr